

## CONTRE LE DOPAGE

# UNE APPLICATION SALVATRICE

**S**i vous connaissez des sportifs, parlez-leur de “Sport Protect” ! Cette application [1] lancée en 2012 est mise à jour très régulièrement et extrêmement simple d’utilisation. Il suffit de taper le nom d’un médicament pour savoir s’il est considéré comme dopant ou non. Quand vous pratiquez un sport en compétition, ce petit geste peut vous sauver la mise quand

vous ne bénéficiez pas de l’appui d’un staff médical éclairé ou que vous n’avez pas le temps de téléphoner à votre médecin traitant.

Le point fort de “Sport Protect” est sa réactivité, par rapport à d’autres sites qui ne sont pas mis à jour régulièrement. Par exemple, certains produits ont été retirés de la “liste noire” en décembre et étaient de retour en

janvier. Voilà qui aurait été utile à Yannick Nyanga et Brice Dulin, deux joueurs du Racing Métro contrôlés positifs à un bêtabloquant (présent sur la liste dressée par “Sport Protect”) à l’issue d’un match en octobre 2016.

Romain Barras, ancien champion d’Europe de décathlon, l’a utilisée pendant les dernières années de sa carrière, depuis son lancement en 2012. Il a récemment évoqué [2] les problèmes de dopage qui perturbent le monde de l’athlétisme, insistant sur le devoir de vigilance de chaque athlète. Sur les 24 000 références de médicaments vendus en pharmacie, 3 000 contiendraient des substances pouvant entraîner des résultats dépassant la limite autorisée par les agences antidopage. Sans parler des compléments alimentaires, protéines, gouttes pour les yeux, etc. Il faut savoir que 90 % des sirops contre la toux sont dopants. Un sportif qui participe aux Jeux olympiques est entouré de tout un staff médical vigilant. Beaucoup d’autres sont plus isolés et le risque de “dopage par inadvertance” existe. D’où la nécessité pour eux de disposer d’outils comme “Sport Protect” pour les aider à faire le tri. ■

S. C.

[1] Plus d’infos sur [www.sport-protect.org](http://www.sport-protect.org)

[2] Propos tirés d’une interview publiée dans le magazine *XV Majeur* le 22 février 2017.

